

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 6 juillet 2018

DATE DE CONVOCATION: Le 30 juin 2018

Présents: MME CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET – ALLOCHON – MME CHABANT A – M. RONDIER.

Excusés: MMES BILLEGA, LHUISSIER, M. PERREAUT.

Secrétaire: M. RONDIER Sébastien.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

M. Sébastien RONDIER donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Désignation d'un secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Monsieur Sébastien RONDIER, comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 1er juin 2018:

Monsieur Sébastien RONDIER donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 1er juin 2018.

Amendes de Police 2018:

Les amendes de police s'élèvent pour l'année 2018 à 307,85€. Madame le Maire propose de les affecter comme il se doit, sur des panneaux de signalisation. Elle possède un devis d'un montant de 440,40€ TTC qui correspond à des panneaux pour «Le bel Air», afin d'assurer la sécurité des usagers et des riverains, en rappelant la limitation de vitesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et accepte ce devis.

Désignation d'un membre au CODEV de Creuse Grand Sud:

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes Creuse Grand sud met en place un conseil de développement. Force de proposition, attaché à la construction

collective par le débat, ce CODEV, bien que non obligatoire pour les EPCI de moins de 20 000 habitants, s'efforcera d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales de développement de Creuse Grand Sud. Il sera composé de membres désignés par délibération municipale, issus de la société civile et dont la représentativité sera la plus grande possible. Ces membres répartis sur l'ensemble du territoire de la Com com seront bénévoles et volontaires et ne doivent pas exercer un mandat électif au sein des communes de Creuse Grand Sud.

Pour la commune de Saint-Alpinien, le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose à l'unanimité la désignation en tant que membre du CODEV de Creuse Grand Sud, après accord de cette personne, **Monsieur Vincent LAURENT** demeurant à «La Chaumette».

Mise en accessibilité des ERP-Dépôt des AD'AP Mairie, Salle polyvalente et Eglise:

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées avait fixé l'échéance du 1^{er} janvier 2015 pour la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public.

Face aux difficultés rencontrées par l'ensemble des gestionnaires d'établissements recevant du public pour respecter cette échéance, le législateur a mis en place un nouveau cadre réglementaire.

Ainsi, les gestionnaires d'établissements recevant du public qui ne sont pas accessibles au 1^{er} janvier 2015 doivent s'engager à réaliser les aménagements nécessaires et à les financer dans un délai déterminé en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée.

Sur notre commune, trois bâtiments sont concernés avec un coût plus ou moins important: la Mairie, la Salle polyvalente et l'Eglise.

Depuis plusieurs années, la municipalité a réalisé d'importants travaux avec une partie à charge importante pour la collectivité.

Aussi, au vu de la situation financière actuelle délicate, Madame le Maire propose aux conseillers de demander une prorogation du délai de dépôt de cet Agenda.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander une prorogation du délai de dépôt d'Agenda d'Accessibilité Programmée pour une période de 36 mois.

Décisions modificatives:

Afin de régulariser des prévisions budgétaires, sans impact sur le montant global de chacun des budgets, il est demandé aux conseillers municipaux de se prononcer sur les virements de crédits suivants:

Budget Commune

Compte 2051 – Concessions, brevets, licences(DI): + 300,00€

Compte 2116 – Cimetière(DI): - 300,00€

Budget Assainissement

Compte 001 – résultat reporté (RI): - 0,04€

Compte 2315 – Installation, matériel, outillage(DI): - 0,04€

Compte 002 – Résultat reporté(DF): - 0,71€

Compte 61523 – Entretien bâtiments publics(DF): - 0,71€

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité valide les modifications telles que proposées.

Questions diverses:

Jean-Luc VERONNET a fait le compte-rendu de la dernière réunion de la communauté de communes Creuse Grand Sud en du 13 juin 2018.

Madame le Maire donne des informations suite à la réunion cantonale du 3 juillet à laquelle elle a assisté. Une délibération sera prise prochainement afin d'inscrire au PDIPR une section de chemin située sur notre commune et qui fait partie du GR46 + GR460.

Un point a été fait sur les écoles et la situation du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Maixant.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 h 00.